



PROGRAMME D'APPEL DE PROJETS GUIDE DU DEMANDEUR

Introduction

Dans le cadre du 325^e anniversaire de la Municipalité d'Yamachiche, nous vous invitons à participer aux célébrations. La Municipalité d'Yamachiche fait appel à ses organismes, artistes, citoyens, entreprises et autres promoteurs afin de lui proposer des activités de toutes sortes pour souligner l'anniversaire de leur municipalité.

Orientations des festivités du 325^e

L'année 2027 sera remplie d'événements et d'activités pour toute la famille. Les orientations prioritaires pour la programmation de ces festivités sont :

- Favoriser un fort sentiment d'appartenance des résidents de toute la municipalité ainsi qu'une implication communautaire tout en mettant de l'avant les forces du milieu.
- Mettre en valeur l'identité de la municipalité d'Yamachiche par son histoire, son héritage patrimonial et les arts. Faire connaître l'importance historique de la municipalité d'Yamachiche dans la région.

Objectif du programme

Le programme d'appel de projets vise à soutenir les initiatives du milieu, afin de mettre en valeur notre collectivité par le biais de l'histoire et du patrimoine, et ce, par les arts et la culture.

Le programme a pour but d'apporter une valeur ajoutée aux événements de la communauté et l'élaboration de nouvelles activités thématiques.

Description du programme

Le programme s'applique aux événements ayant un rayonnement municipal, régional ou national et qui favorisent la participation du grand public. L'activité doit être réalisée sous la forme «clé en main» et elle devra se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2027. Elle devra se démarquer par son caractère innovateur. Elle doit susciter la participation, la solidarité et la fierté des citoyens de la municipalité d'Yamachiche.

Les projets mettront principalement l'accent sur les arts de la scène et les arts visuels ou sur les activités patrimoniales en présentant des artistes ou des artisans locaux ou bien des interprètes du patrimoine historique local dans la mesure du possible.

Les projets favorisant l'implication communautaire et les familles seront priorités.

Date limite pour soumettre une demande

La date limite pour soumettre un projet à la Municipalité d'Yamachiche est le mercredi 8 avril 2026, à 16 h.

Échéancier préliminaire 2026-2027

- Début mars : Dévoilement du programme d'appel de projet;
- **Mercredi 8 avril 2026 : Date limite pour envoyer les dossiers d'appel de projets;**
- Avril : Évaluation des dossiers;
- Fin mai : Sélection des projets;
- Fin mai - début juin : Rencontre préliminaire avec les demandeurs retenus;
- Début juillet : Dépôt de l'échéancier de chacun des projets;
- Début septembre : Confirmation et dévoilement des projets acceptés et signature de l'entente avec les promoteurs des projets du 325^e;
- Fin septembre : Date limite pour la remise du visuel et du court texte descriptif des projets;
- Deux (2) à quatre (4) mois avant l'événement : dépôt de la planification complète de l'événement (selon l'envergure).

Qui peut soumettre une demande ?

- Organismes reconnus par la Municipalité;
- Entreprises privées ayant pignon sur rue dans la municipalité d'Yamachiche;
- Citoyens ou regroupement de citoyens;
- Artistes ou artisans résidant ou travaillant à la Municipalité d'Yamachiche;
- Milieu scolaire.

Projets admissibles

Pour être admissible à l'aide financière dans le cadre de ce programme, le projet doit :

- Présenter des activités admissibles entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2027;
- Être conçu à l'intention du grand public et être accessible à tous;
- Favoriser activement l'engagement communautaire local par le bénévolat et la participation des citoyens à la planification et à la gestion de l'événement.

Deux options de soutien financier peuvent être accordés aux projets qui seront présentés à la Municipalité. Le Volet I et le Volet II n'ont pas le même pourcentage et montant maximum pouvant être accordé. Toutefois, les projets du Volet I devront obligatoirement inclure au moins un des critères suivants :

- Mettre principalement l'accent sur les arts de la scène et les arts visuels ou sur les activités patrimoniales;
- Présenter des artistes ou des artisans locaux ou des interprètes du patrimoine historique local.

NOTE : L'accessibilité à tous nos citoyens sera un élément important de l'évaluation des projets. La gratuité devrait toujours être priorisée. Autrement, les promoteurs devront favoriser un coût le plus bas possible.

Projets non admissibles

- Les activités qui sont considérées comme étant une simple prolongation de la programmation régulière de l'organisme ne seront pas admissibles sans adaptation en lien avec le 325^e anniversaire.

Dépenses admissibles

(Sous présentation de preuves justificatives lors de la reddition de compte.)

- Coûts liés au recrutement et à la reconnaissance des bénévoles locaux;
- Cachets et dépenses liés à l'exposition d'œuvres d'artistes et d'artisans locaux ou à la présentation de spectacles;
- Frais de publicité;
- Frais de matériel et de location en lien avec le projet;
- Dépenses logistiques;
- Installation artistique ou de mise en valeur du patrimoine.

Dépenses non admissibles

- Les salaires;
- Infrastructure et immobilisation;
- Achat, réparation et restauration d'équipements spécialisés (ex. : projecteur, outil, four, etc.);
- Frais d'administration (téléphone, Internet, frais bancaires, etc.);
- Frais de droit d'auteur et autres permis;
- Toutes autres dépenses provenant du roulement et fonctionnement administratif régulier (organismes, commerces, etc.);
- Autres exclusions du Programme Patrimoine Canada.

Catégorie de projets

	Quoi	Qui	Combien
Volet I	Conférences Spectacles* Expositions* Impression Legs et installations Rassemblement Bonification historique de la programmation régulière Autres	Organismes Milieu scolaire Entreprises privées Citoyens	75 % maximum 3 000 \$
Volet II	Fête de quartier Démonstration Expositions* Spectacles* Autres	Artistes et artisans	100 % maximum 1 000 \$

* Le niveau d'envergure et de personnes pouvant y participer distinguera le Volet I ou Volet II de votre exposition ou spectacle.

Évaluation des dossiers

Un comité d'évaluation analysera les demandes en fonction des éléments mentionnés dans les projets admissibles. Le comité d'évaluation recommandera au comité organisateur qui procédera à la sélection finale.

L'évaluation sera faite selon la pondération suivante :

- Qualité du projet :
 - Caractère novateur **(10 points)**
 - Retombées significatives pour la communauté **(15 points)**
- Capacité de gestion du demandeur (réalisme de l'échéancier) **(20 points)**
- Démontrer un lien évident avec l'anniversaire et la mise en valeur de l'histoire locale **(15 points)**
- Favoriser activement l'engagement communautaire local par le bénévolat et la participation des citoyens à la planification et à la gestion de l'événement **(15 points)**
- Donner aux artistes locaux la possibilité d'interagir avec la communauté **(15 points)**
- Gratuité ou faible coût **(10 points)**

Modalités générales

Le demandeur peut être contacté pour en savoir davantage sur le projet. Lorsque le projet du demandeur est accepté, il en résultera la signature de l'entente du promoteur qui détaillera l'engagement commun à respecter dans le cadre du soutien financier du projet du 325^e. Le promoteur devra utiliser la signature des Fêtes du 325^e et devra faire approuver tout élément promotionnel utilisé pour la promotion en amont ou durant l'événement (dépliant, affiche, publicité électronique, communiqué, présentation de style PowerPoint et autre).

Le promoteur devra mentionner la contribution de la Municipalité d'Yamachiche.

Le promoteur doit faire approuver toute demande de contribution de commanditaire ou autre. Ces contributions doivent respecter le plan de visibilité des Fêtes du 325^e.

Le budget du projet doit être équilibré. Le comité organisateur du 325^e anniversaire ne pourra être tenu responsable d'un déficit.

Les projets retenus auront une confirmation seulement au mois de septembre 2026 puisqu'il s'agit du moment où la Municipalité d'Yamachiche elle-même recevra une confirmation du soutien financier de plusieurs subventions et commanditaires afin de réaliser les projets d'initiatives citoyennes dans le cadre du 325^e.

Modalités de présentation d'un projet

Le guide et le formulaire de demande sont disponibles sur le site internet www.yamachiche.ca.

Pour plus de renseignements ou de l'aide dans la conception de votre projet, vous pouvez contacter :

Josianne Aubry, Coordonnatrice des loisirs
366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (QC) G0X 3L0
819 296-3795, poste 3605
loisirs@yamachiche.ca